

offenser le bon Dieu, cela me ferait beaucoup de peine. ”

La mémoire d'une bonne mère, comme ses leçons, vit dans notre cœur jusqu'à la fin de notre vie, parce qu'elle se mêle au souvenir de l'amour le plus sincère. Un fils égaré pourra se dire peut-être, pour étouffer ses remords : “ Ma mère s'est trompée ! ” mais jamais un fils n'osera dire : “ Ma mère m'a trompé ! ”

“ Si la mère, disait de Maistre, s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son enfant le caractère divin, on peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais entièrement. ”

Théologie populaire

Il faut *confesser nos péchés au prêtre*. La préparation nécessaire terminée et le moment venu de se présenter à confesse, on entre dans le confessionnal et on se met à genoux. Aussitôt que le confesseur ouvre la grille et se tourne vers le pénitent, ce dernier fait le signe de la croix et dit : “ Je me confesse à Dieu tout-puissant et à vous mon père. Puis, ayant fait connaître le temps qui s'est écoulé depuis sa dernière confession, et, de plus, s'il a reçu l'absolution et accompli la pénitence imposée, il commence immédiatement l'accusation de ses péchés, tels que son examen de conscience les lui a fait connaître, en disant à chaque péché “ Mon père, je m'accuse. ”

On doit mentionner en confession seulement les choses que l'on pense être des péchés, et accuser chaque faute, sans détails inutiles. Ainsi, par exemple, un enfant demande la permission d'aller voir un ami, mais chemin faisant, il rencontre un autre ami avec lequel il passe son temps. De retour à la maison, il fait un mensonge à ses parents qui lui demandent s'il a passé la soirée avec l'ami qu'il était allé voir. Il s'est rendu coupable d'un mensonge, et il lui suffit simplement d'accuser ce péché. Il n'est pas tenu de raconter comment cela est arrivé ; car le fait d'être allé voir un ami et d'en avoir rencontré un autre n'est pas un péché. On doit aussi n'accuser que ses propres péchés et non pas ceux des autres ; ne jamais mentionner aucun nom dans le cours de la confession, pas même le sien ; viser à la brièveté, et ne pas dire : J'ai violé le premier ou le second commandement en faisant telle ou telle chose. Il suffit simplement